

# Traité de fusion

---

L'Assemblée Régionale des Radios Associatives

La Fédération des Radios Associatives Non  
Commerciales du Languedoc-Roussillon



## Entre les soussignées :

- La « Fédération des Radios Associatives Non Commerciales du Languedoc-Roussillon »  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, régulièrement déclarée en Préfecture de l'Hérault, le 20 août 1982, dont le siège social est situé 15 rue des volontaires à Montpellier (34000), inscrit sous le Numéro W343002682,  
Représentée par son Président en exercice, Monsieur Guillaume Delorme, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Groupe de pilotage en date du 12/12/2016.

Ci-après dénommée :  
La FRANC-LR ou l'Apporteuse,  
D'une part,

ET :

- L'« Assemblée Régionale des Radios Associatives »  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, régulièrement déclarée en Sous-préfecture de Narbonne, le 19 juillet 2015, dont le siège social est situé chez Radio Lengua d'Oc Narbona au 10 Rue Washington à Narbonne (11 100), inscrit sous le Numéro W113003521,  
Représentée par sa Présidente en exercice, Madame Eliane Blin, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Groupe de pilotage en date du 12/12/2016

Ci-après dénommée :  
L'ARRA ou la Bénéficiaire,  
D'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit, en vue de réaliser la fusion entre la FRANC-LR et l'ARRA.

---

## I - EXPOSE PRELIMINAIRE

---

### 1. CARACTERISTIQUES DES DEUX ASSOCIATIONS

#### 1.1. La FRANC-LR (l'Apporteuse)

Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- La forme juridique  
La FRANC-LR est une Association déclarée à but non lucratif, fondée, conformément aux dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, suivant déclaration préfectorale, enregistrée sous le n° W343002682
- L'Association a pour but :
  - La défense des intérêts des radios non-commerciales du Languedoc-Roussillon, sur les thèmes et selon les modalités qu'elles se seront fixées en Assemblée Générale, auprès de tout interlocuteur.
  - La réflexion la collecte et l'échange d'information entre ses membres.
- Le siège de la FRANC-LR est situé 15 rue des volontaires à Montpellier (34000).
- La durée de la FRANC-LR est illimitée.

#### 1.2. L'ARRA, ci près dénommée « Le Bénéficiaire »

- L'ARRA est une Association déclarée à but non lucratif, fondée, conformément aux dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, suivant déclaration préfectorale, enregistrée sous le n°W113003521
- L'ARRA a pour but :
  - La promotion et la défense des intérêts des radios non-commerciales de la Région, sur les thèmes et selon les modalités qu'elles se seront fixées en Assemblée Générale, auprès de tout interlocuteur.
  - La réflexion, la collecte et l'échange d'information entre ses membres.

- Le siège de l'ARRA est situé chez Radio Lengua d'Oc Narbona au 10 Rue Washington à Narbonne (11 100)
- La durée de l'ARRA est illimitée.

## 2. Liens entre la FRANC-LR et l'ARRA

Compte tenu des liens étroits que ces deux organismes ont tissés depuis plusieurs mois du fait de leur appartenance à un même réseau, de leur proximité géographique, et dans le cadre de la loi portant réforme territoriale fusionnant les Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, les organes dirigeants des deux structures concernées ont décidé de fusionner dans le cadre d'une fusion absorption de la FRANC-LR par l'ARRA au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## 3. Régime juridique, bases comptables et méthode d'évaluation

L'opération projetée est soumise au régime juridique des fusions, scissions et apports partiels d'actif entre associations en application de la loi sur L'Économie Sociale et Solidaire du 31 juillet 2014, des décrets n°2015-832 du 7 juillet 2015 et n° 2015-117 du 18 août 2015.

Au plan fiscal l'opération est placée sous le régime défini ci-après, Article DISPOSITIONS FISCALES.

## 4. Bases comptables de l'apport et méthode d'évaluation

La présente opération est réalisée ainsi qu'il sera dit ci-après sur la base des comptes et bilans de la FRANC-LR arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'ils ont été approuvés par son Assemblée Générale Ordinaire du 4 mars 2017, précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire décidant de la fusion.

Ces comptes et bilans arrêtés au 31 décembre 2016 serviront à déterminer les éléments d'actif et de passif apportée par la FRANC-LR.

## 5. Agréments – Autorisations et informations

L'Apporteuse, la FRANC-LR, déclare qu'elle gère un agrément collectif pour l'accueil de services civiques : Agrément au titre de l'engagement de Service civique n°LR-000-14-00020.

La FRANC-LR est également enregistrée comme organisme de formation professionnelle.

## 6. Impact sur les statuts de l'ARRA

La fusion des deux structures a pour objet de se mettre en cohérence avec la nouvelle région issue de la fusion des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, l'ARRA étant déjà organisée à la nouvelle échelle régionale, il n'y aura pas de modifications des statuts.

Ceci exposé, les parties ci-dessus désignées ont établi de la manière suivante le traité de fusion entre la FRANC-LR et l'ARRA

---

## II - CONVENTION DE FUSION

---

### 1. Apport

La FRANC-LR, représentée par son Président en exercice, fait apport à l'ARRA de l'universalité de son patrimoine, sous les garanties de fait et de droit ordinaires en pareille matière et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, tel que le tout existait à la date du 31 décembre 2016, au vu des comptes clôturés à cette même date et approuvés par l'Assemblée Générale de la FRANC-LR le 4 mars 2017.

### 2. Désignation des actifs apportés

La FRANC-LR fait apport, à titre de fusion par voie d'absorption, à l'ARRA qui l'accepte, de l'ensemble des biens composant son actif, sans exception ni réserve, sous les conditions ci-après stipulées.

#### 2.1. ACTIF IMMOBILISE

##### 1. Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles telles qu'elles figurent dans les états comptables de l'Association apporteuse, se décomposent comme suit :

Immobilisations incorporelles	Brut	Net au 31/12/2016
Concessions, Brevets et droits similaires	2 800.00	1 788.92
<b>Soit un total de :</b>	<b>2 800.00</b>	<b>1 788.92</b>

La liste desdits biens, droits mobiliers et installations afférents objet de la présente fusion, figure en pièce jointe (annexe).

## 2. Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles telles qu'elles figurent dans les états comptables de l'Association apporteuse, se décomposent comme suit :

Immobilisations corporelles	Brut	Net au 31/12/2016
Installations Techniques, Matériel et Outillage	47 423.45	0
Autres immobilisations corporelles	9 619.42	673.66
<b>Soit un total de :</b>	<b>57 042,87</b>	<b>673.66</b>

La liste desdits biens, droits mobiliers et installations afférents objet de la présente fusion, figure en pièce jointe (annexe).

### 2.2. ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant tel qu'il figure dans les états comptables de l'Association apporteuse se décompose comme suit :

ACTIF CIRCULANT	Net au 31/12/2016
Créances	45 932.50
Disponibilités	28 306.69
<b>Soit un total de :</b>	<b>74 239.19</b>

### 2.3. Autres éléments incorporels

- a. Le bénéfice des contrats conclus par la FRANC-LR dont la liste est jointe (annexe 6), sous réserve de l'accord des cocontractants concernés, s'agissant de contrats conclus intuitu-personae. A cet effet, le Président de l'Association apporteuse effectuera les formalités y afférentes afin d'informer et/ou d'obtenir l'accord des cocontractants.
- b. Les archives techniques, administratives, les dossiers du personnel, les registres et en général tout document quelconque se rapportant à l'activité de l'association ainsi que les services administratifs et comptables.
- c. Le parc de matériel fédéral de la FRANC-LR, dont la valeur comptable est désormais nulle, sera transmis à l'ARRA qui pourra en faire bénéficier l'intégralité de ses membres à l'exception des multiplexeurs qui seront prioritairement utilisés sur le territoire du département de l'Hérault. Le tableau en annexe 4 indique la situation au moment de la fusion du matériel (disponible ou mis à disposition d'une radio).

L'Association Bénéficiaire s'engage à s'assurer, dans le cadre de la présente opération, du respect de l'ensemble des obligations imposées par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par différents textes, dans sa version en vigueur à la date du présent acte.

La liste des apports, ci-dessus énoncés, n'est pas exhaustive ; les parties conviennent que l'apport porte sur l'universalité des actifs de l'association apporteuse.

Soit un montant total des éléments de l'actif de la FRANC-LR  
estimé à 76 701.77 €.

### 3. Désignation du passif apporté

L'ARRA prendra à sa charge, aux lieux et place de la FRANC-LR l'intégralité du passif de cette dernière.

Les parties soussignées renvoient à la désignation du passif dans les comptes de la FRANC-LR arrêtés au 31 décembre 2016, ci-annexés (annexe 2) :

PASSIF Transmis	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 475.13
Dettes fiscales et sociales	2 939.72
<b>Soit un total de :</b>	<b>50 414,85</b>

Soit un montant total net des éléments du passif apporté  
par la FRANC-LR de 50 414,85 €.

Il est ici rappelé, conformément aux éléments plus amplement désignés sur le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'absence d'emprunts souscrits auprès d'établissements de crédit.

Il est également rappelé l'absence de litiges prud'homaux en cours pour lesquels il n'y a donc aucune provision, comme d'ailleurs de provisionnement pour indemnité de départ en retraite.

Ces éléments sont plus amplement détaillés dans les annexes du bilan arrêté au 31 décembre 2016 (annexe 2).



## 4. Actif net

Au global, la FRANC-LR apporte :

- Actif apporté : 76 701.77 €
- Passif pris en charge : 50 414,85 €

SOIT UNE SITUATION NETTE POSITIVE DE 26 286,92€ AU 31 DECEMBRE 2016

L'examen des comptes à la date d'adoption du présent traité permet de penser que la situation ne sera pas modifiée de façon significative à la date effective de la fusion. Les signataires sont d'accord pour accepter l'apport tel qu'il sera définitivement à la date de la fusion.

## 5. Propriété et jouissance des apports

L'ARRA aura la propriété et la jouissance des biens et droits apportés, y compris ceux qui auront été omis, soit aux présentes, soit dans la comptabilité de la FRANC-LR à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion.

Elle en aura totalement la jouissance à compter de cette même date.

Elle prendra les biens énumérés ci-dessus dans l'état où ils se trouveront à la date de la réalisation de la fusion sans pouvoir demander aucune indemnité à l'association apporteuse pour quelque cause que ce soit, notamment usure ou mauvais état des matériels et des installations, erreur dans la désignation ou la contenance. À cet égard, Madame Eliane Blin, agissant ès qualité pour le compte de l'ARRA déclare être parfaitement informée des caractéristiques des biens, droits, valeurs et contrats apportés, et reconnaît qu'il n'y a pas lieu, en conséquence, d'en faire plus ample information.

## 6. Déclarations générales

Monsieur Guillaume Delorme, agissant ès qualité pour le compte de l'association apporteuse déclare expressément que :

- La FRANC-LR n'est pas en état de cessation de paiement et n'a jamais été déclarée en état de faillite, liquidation, ou redressement amiable ou judiciaire ;
- La FRANC-LR est à jour de tous impôts, droits et taxes exigibles ;
- Les livres de comptabilité, pièces, comptes, archives et dossiers de la FRANC-LR ont été remis à l'ARRA ;
- La FRANC-LR emploie un salarié dont le détail est joint en annexe ;
- Les biens apportés ne font l'objet d'aucune inscription, nantissement, empêchement, ou charge quelconque ;
- Le transfert des différents contrats conclus intuitu personae sera soumis à l'autorisation des cocontractants ;
- D'une façon générale, il n'existe aucune restriction d'ordre légal, ou contractuel, à la libre disposition des biens apportés et à la continuité de l'exploitation du service.

## 7. Charges et conditions

L'apport des biens qui précède aura lieu sous les charges et conditions de fait et de droit en pareille matière.

### 7.1. En ce qui concerne l'ARRA

#### 7.1.1. Charges et conditions générales

- L'ARRA sera purement et simplement substituée dans tous les droits et obligations de la FRANC-LR qui n'entend lui donner aucune autre garantie que celles possédées par elle-même.
- Les créances de la FRANC-LR seront transférées à l'ARRA à compter du jour de la fusion. Chaque créancier sera informé individuellement de l'opération de fusion par courrier conjoint des deux structures.
- L'ARRA sera débitrice des créanciers de la FRANC-LR aux lieux et place de celle-ci, sans que cette substitution entraîne novation à l'égard des créanciers.
- L'ARRA supportera et acquittera, à compter de la date de réalisation de la fusion, les impôts, taxes, contributions ainsi que les autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés, de même que celles qui sont, ou seront, inhérentes à leur exploitation.
- Elle sera subrogée purement et simplement, dans les droits, actions, privilèges, garanties et sûretés personnelles ou réelles, de toute nature, qui pourraient être attachées aux créances incluses dans les apports.
- Elle aura tous pouvoirs pour, au lieu et place de la FRANC-LR, intenter ou poursuivre toute action judiciaire, donner tous acquiescements à toute décision, recevoir ou payer toute somme due, consécutive à ces actions ou décisions.
- Elle sera tenue à l'exécution de tous engagements de cautions ou avals que la FRANC-LR aurait pu contracter. En contrepartie, elle bénéficiera de toutes contre-garanties éventuelles s'y rapportant.
- Elle procédera, partout où besoin sera, à toutes démarches, formalités, déclarations et publications rendues nécessaires par l'opération de fusion et la transmission des biens et relative tant à ladite opération, qu'à sa propre situation.
- Dans le cas où se révélerait une différence entre le passif déclaré et les sommes de toute nature réclamées par les tiers, elle serait tenue d'acquitter tout excédent, sans recours et, corrélativement, bénéficierait de toute réduction.
- Elle prendra les biens et droits apportés dans l'état où ils se trouveront à la date de la réalisation de la fusion, sans pouvoir demander aucune indemnité pour quelque cause que ce soit. A cet égard, Madame Eliane Blin, agissant ès-qualité de mandataire de l'ARRA, déclare être parfaitement informée des caractéristiques et activités de la FRANC-LR ainsi que de ses services, biens et droits apportés, et reconnaît qu'il n'y a pas lieu, en conséquence, d'en faire plus ample description aux présentes.
- Elle exécutera, à compter de la même date, toutes conventions intervenues avec des tiers relativement à l'exploitation des biens et droits apportés, ainsi que les assurances de toute nature s'y rapportant et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant, à ses risques et périls, sans recours contre la FRANC-LR.
- Elle s'engage à reprendre le personnel de la FRANC-LR comme les dispositions de l'article L.1224-1 du code du travail lui en font l'obligation.

### 7.1.2. Reprise de l'activité

L'ARRA sera tenue de l'exécution des conventions passées par la FRANC-LR avec les diverses autorités publiques avec lesquelles elle est en relation, à raison de son activité, observation faite de l'accord de celles-ci sur le transfert des conventions.

Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant l'exploitation et les activités dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toute autorisation ultérieure qui pourrait être nécessaire.

### 7.1.3. Reprise des contrats

L'ARRA sera tenue de continuer et d'honorer jusqu'à leur expiration, ou résiliera à ses frais, sans possibilité de recours, l'ensemble des contrats, marchés et conventions existants sous réserve de l'accord de la partie cocontractante pour la reprise des contrats intuitu personae.

Une liste citant les engagements actifs est mentionnée en annexe.

### 7.1.4. Reprise du personnel

L'ARRA s'engage à reprendre l'intégralité du personnel de la FRANC-LR dont la liste est jointe en annexe, en application des dispositions de l'article L. 1224-1 du Code du travail.

A noter que la FRANC-LR faisait une application volontaire de la convention collective nationale de la radiodiffusion. Cette application volontaire sera également assurée par l'ARRA.

## 7.2. En ce qui concerne la FRANC-LR

La FRANC-LR s'engage à ne réaliser que des opérations de gestion courante, toute opération à caractère extraordinaire (acquisition ou cession de biens meubles ou immeubles, acquisition d'emprunts, crédit-bail, engagements à moyen ou long termes...) devant être préalablement soumis à accord de l'instance délibérante de l'ARRA.

Elle s'interdit, de même, sous réserve de l'accord préalable de l'ARRA, de contracter tout engagement concernant le personnel salarié autres que ceux résultant des contrats de travail en cours.

Au cas où la transmission de certains contrats et de certains biens serait subordonnée à l'accord ou à l'agrément d'un cocontractant, ou d'un tiers quelconque, elle sollicitera leur transfert au profit de l'ARRA avec laquelle elle fera une demande conjointe en ce sens

Elle devra, à première réquisition de l'ARRA concourir à l'établissement de tout acte complémentaire, modificatif, réitératif ou confirmatif des présents apports et fournir toute justification et signature qui pourrait être nécessaire pour faire opérer le transfert régulier des biens et droits apportés et l'entier effet des présentes conventions.

Elle s'engage à répondre à toute demande de renseignements dont l'ARRA pourrait avoir besoin.

## 8. Dissolution de la FRANC-LR

La FRANC-LR se trouvera dissoute de plein droit lors de la réalisation effective de la fusion.

En conséquence de la dévolution de l'intégralité du patrimoine de la FRANC-LR à l'ARRA, la FRANC-LR procédera à sa dissolution dès la levée de la dernière des conditions suspensives visée. Il ne sera pas nécessaire de réunir une nouvelle assemblée pour constater la réalisation des conditions de la fusion.

Le passif de la FRANC-LR, devant être entièrement pris en charge par l'ARRA, la dissolution de la FRANC-LR ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

## 9. Contrepartie de la fusion

En contrepartie de la fusion, l'ARRA s'engage à :

- Affecter l'ensemble des biens et droits apportés exclusivement à la réalisation de son objet statutaire ;
- Assurer la continuité de l'action entreprise par la FRANC-LR dans le respect des principes éthiques et moraux et des valeurs qui ont toujours prévalu à son action.

## 10. Conditions

La fusion est liée au respect des conditions suspensives suivantes :

- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la FRANC-LR prévue le 4 mars 2017 de l'opération de fusion qui lui aura été préalablement soumise à cet effet, et autorisant son Président à signer ledit projet ;
- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ARRA prévue le 4 mars 2017 de l'opération de fusion qui lui aura été préalablement soumise à cet effet, et autorisant sa Présidente à signer ledit projet ;
- Désignation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ARRA du 4 mars 2017 du bureau et du groupe de pilotage qui prendra ses fonctions sans délais ;

La fusion sera effective lorsque la dernière des conditions susvisées sera levée, sans qu'il soit nécessaire de convoquer de nouvelles assemblées générales afin de constater leur réalisation avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 zéro heure. Si les conditions suspensives ci-dessus n'étaient pas réalisées au plus tard le 31 décembre 2017, l'opération de fusion serait purement annulée.

L'opération de fusion prendra effet, au niveau comptable et fiscal, au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## 11. Dispositions fiscales

### 11.1 Au regard de l'impôt sur les sociétés

A toutes fins utiles, les deux structures n'étant pas soumises aux impôts commerciaux, les parties précisent qu'elles entendent se prévaloir du régime de faveur.

L'ARRA s'engage à se substituer purement et simplement aux différents engagements pris par la FRANC-LR à l'occasion de la fusion.

Madame Eliane Blin, agissant ès-qualités, au nom de l'ARRA, déclare soumettre la présente fusion au régime de faveur prévu aux articles 210 A et 210 B du Code général des impôts.

### 11.2 Au regard de la TVA

L'ARRA n'étant pas assujettie à la TVA, les biens mobiliers d'investissement acquis par elle n'ont pas donné lieu à déduction de TVA.

En conséquence, il n'y aura pas lieu, pour l'ARRA, de soumettre à la TVA les cessions ultérieures des biens mobiliers d'investissement qui lui sont transmis par la FRANC-LR, et à procéder à une régularisation de TVA.

### 11.3 Au regard des taxes et participations dues en 2017 assises sur les salaires versés en 2016

L'ARRA s'engage à acquitter les taxes et participations dues en 2017 assises sur les salaires versés en 2016 afférentes aux salariés de la FRANC-LR et en particulier la participation à la formation continue.

## 12. Frais et droits

Les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la présente convention seront supportés par l'ARRA.

## 13. Élection de domicile – Pouvoirs

Pour l'exécution des présentes, et des actes ou procès-verbaux qui seront la suite ou la conséquence, les parties font respectivement élection de domicile en leur siège social. Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour accomplir toute formalité nécessaire ou utile.

Fait à Narbonne  
Le 4 mars 2017  
En cinq exemplaires

Pour la FRANC-LR  
Son Président  
M. Guillaume Delorme

Pour l'ARRA  
Sa Présidente  
Mme Eliane Blin

## Annexes

1. Délibération des assemblées générales sur l'opération et autorisant spécialement les Présidents à signer.
2. Bilan 2016 de la FRANC-LR
3. Tableaux d'amortissement des immobilisations apportées par la FRANC-LR
4. Liste du parc de matériel fédéral
5. Liste du personnel transféré par la FRANC-LR
6. Conventions, contrats, baux en cours, conventions de subventions et de prestations avec l'Etat, les collectivités territoriales et autres partenaires

## ANNEXE 1

Délibération des assemblées générales sur l'opération  
et autorisant spécialement les Présidents à signer

## ANNEXE 2

Bilan 2016 de la FRANC-LR



**FRANC LR**  
*15 RUE DES VOLONTAIRES*

*34000 MONTPELLIER*

*Dossier financier de l'exercice en Euros*  
*Période du 01/01/2016 au 31/12/2016*

*Activité principale de l'association : ENREGISTREMENT SONORE ET EDITION MUSICALE*

Nous vous présentons ci-après le dossier de l'exercice.

**Fait à ALES**  
**Le 17/02/2017**

**SARL ACTION CONSEIL ORGANISATION**  
*74 IMPASSE JB LULLI*  
*CHEM DE TOURTUGUES LOT MAS PINS*  
*30100 ALES*  
*04 66 30 46 00*

FRANC LR

15 RUE DES VOLONTAIRES

34000 MONTPELLIER

## COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2016

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 et 4
- <i>Evaluation des contributions volontaires</i>	5
- <i>Détail bilan</i>	6 et 7
- <i>Détail Compte de résultat</i>	8 à 10
- <i>Annexe</i>	11 à 14

**SARL ACTION CONSEIL ORGANISATION**

74 IMPASSE JB LULLI

CHEM DE TOURTUGUES LOT MAS PINS

30100 ALES

04 66 30 46 00

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	2 800.00	1 011.08	1 788.92	2 722.22	933.30	34.28
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	47 423.45	47 423.45				
	Autres immobilisations corporelles	9 619.42	8 945.76	673.66	878.65	204.99	23.33
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
<b>Total I</b>	59 842.87	57 380.29	2 462.58	3 600.87	1 138.29	31.61	
Comptes de liaison							
<b>Total II</b>							
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Créances usagers et comptes rattachés	45 932.50		45 932.50	66 411.00	20 478.50	30.84
	Autres créances						
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	28 306.69		28 306.69	58 819.47	30 512.78	51.88	
Charges constatées d'avance (3)							
<b>Total III</b>	74 239.19		74 239.19	125 230.47	50 991.28	40.72	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	134 082.06	57 380.29	76 701.77	128 831.34	52 129.57	40.46	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>	<b>Ecart N / N-1</b>	
		31/12/2016	12 31/12/2015	Euros	%
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>Fonds propres</b>				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	20 175.06	26 880.30	6 705.24	24.94
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	5 572.86	6 705.24	12 278.10	183.11
	<b>Autres fonds associatifs</b>				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	539.00	5 343.00	4 804.00	89.91	
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
<b>Total I</b>	26 286.92	25 518.06	768.86	3.01	
	<b>Total II</b>				
<b>PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS</b>	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		9 424.00	9 424.00	100.00
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	<b>Total III</b>		9 424.00	9 424.00	100.00
<b>DETTES (1)</b>	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 475.13	89 513.91	42 038.78	46.96
	Dettes fiscales et sociales	2 939.72	4 375.37	1 435.65	32.81
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Instruments de trésorerie					
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance				
	<b>Total IV</b>	50 414.85	93 889.28	43 474.43	46.30
	Ecarts de conversion passif (V)				
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	76 701.77	128 831.34	52 129.57	40.46

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

50 414.85 93 889.28

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	10 420.00		9 500.00		920.00	9.68
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	113 180.00		127 010.00		13 830.00	10.89
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	37 856.14		67 244.75		29 388.61	43.70
Collectes						
Cotisations	14 350.00		14 240.00		110.00	0.77
Autres produits						
<b>Total I</b>	<b>175 806.14</b>		<b>217 994.75</b>		<b>42 188.61</b>	<b>19.35</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	149 036.97		226 984.09		77 947.12	34.34
Impôts, taxes et versements assimilés	2 995.67		1 986.83		1 008.84	50.78
Salaires et traitements	21 935.64		22 248.28		312.64	1.41
Charges sociales	5 320.71		4 860.08		460.63	9.48
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 138.29		498.87		639.42	128.17
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)			4 093.73		4 093.73	100.00
<b>Total II</b>	<b>180 427.28</b>		<b>260 671.88</b>		<b>80 244.60</b>	<b>30.78</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>4 621.14</b>		<b>42 677.13</b>		<b>38 055.99</b>	<b>89.17</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	197.90		218.21		20.31	9.31
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>	197.90		218.21		20.31	9.31
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>						
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	197.90		218.21		20.31	9.31
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	4 423.24		42 458.92		38 035.68	89.58
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	448.96		702.45		253.49	36.09
Produits exceptionnels sur opérations en capital	164.00		297.00		133.00	44.78
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total VII</b>	612.96		999.45		386.49	38.67
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	40.86		0.77		40.09	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
<b>Total VIII</b>	40.86		0.77		40.09	NS
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	572.10		998.68		426.58	42.71
Impôts sur les bénéfices (IX)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	176 617.00		219 212.41		42 595.41	19.43
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	180 468.14		260 672.65		80 204.51	30.77
<b>Solde intermédiaire</b>	3 851.14		41 460.24		37 609.10	90.71
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	9 424.00		34 755.00		25 331.00	72.88
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>	5 572.86		6 705.24		12 278.10	183.11

## EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
<b>PRODUITS</b>						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
<b>TOTAL</b>						
<b>CHARGES</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole						
Prestations						
<b>TOTAL</b>						

**DETAIL BILAN ACTIF**

<b>ACTIF</b>	<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>	<b>Ecart N / N-1</b>	
	31/12/2016 12	31/12/2015 12	<b>Euros</b>	<b>%</b>
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	1 788.92	2 722.22	933.30	34.28
20500000 Concessions et droit similaire	2 800.00	2 800.00		
28050000 Concessions et droit similaire	1 011.08	77.78	933.30	NS
INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS				
21510000 Install complexes spécialisées	47 423.45	47 423.45		
28150000 Amort.Install. matér,outillage	47 423.45	47 423.45		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	673.66	878.65	204.99	23.33
21830000 Matériel bureau , informatique	7 569.48	7 569.48		
21840000 Mobilier	2 049.94	2 049.94		
28183000 AMORT MATERIER DE BUREAU	7 569.48	7 569.48		
28184000 AMORT MOBILIER DE BUREAU	1 376.28	1 171.29	204.99	17.50
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 462.58</b>	<b>3 600.87</b>	<b>1 138.29</b>	<b>31.61</b>
AUTRES CREANCES	45 932.50	66 411.00	20 478.50	30.84
43100000 Sécurité sociale	2.00		2.00	
44100000 Etat Subventions à recevoir	22 340.00	35 640.00	13 300.00	37.32
46870000 Produits à recevoir	23 590.50	30 771.00	7 180.50	23.34
DISPONIBILITES	28 306.69	58 819.47	30 512.78	51.88
51200000 CREDIT MUTUEL	100.00	1 287.83	1 187.83	92.23
51225000 LIVRET BLEU ASSOCIATION	28 206.69	57 531.64	29 324.95	50.97
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>74 239.19</b>	<b>125 230.47</b>	<b>50 991.28</b>	<b>40.72</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>76 701.77</b>	<b>128 831.34</b>	<b>52 129.57</b>	<b>40.46</b>



**DETAIL BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>	<b>Ecart N / N-1</b>	
	31/12/2016 12	31/12/2015 12	<b>Euros</b>	<b>%</b>
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	20 175.06	26 880.30	6 705.24	24.94
10000000 FONDS ASSOCIATIFS	20 175.06	26 880.30	6 705.24	24.94
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)	5 572.86	6 705.24	12 278.10	183.11
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUR BIENS NON RENOUVELABLES	539.00	5 343.00	4 804.00	89.91
13100000 Subventions d'équipement	34 707.00	39 347.00	4 640.00	11.79
13900000 Subventions d'investissement	34 168.00	34 004.00	164.00	0.48
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	26 286.92	25 518.06	768.86	3.01
FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		9 424.00	9 424.00	100.00
19400000 FONDS DEDIES SUR ACTIONS		9 424.00	9 424.00	100.00
<b>TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES</b>		9 424.00	9 424.00	100.00
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	47 475.13	89 513.91	42 038.78	46.96
40800000 Fourniss Facture non parvenue	47 475.13	89 513.91	42 038.78	46.96
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 939.72	4 375.37	1 435.65	32.81
42820000 Dettes prov. congés à payer	1 601.00	1 391.00	210.00	15.10
43100000 Sécurité sociale		1 878.18	1 878.18	100.00
43730000 AUDIENS	671.00	573.36	97.64	17.03
43820000 Chges sociales congés à payer	394.00	313.00	81.00	25.88
43860000 Autres charges à payer	273.72	219.83	53.89	24.51
<b>TOTAL DETTES</b>	50 414.85	93 889.28	43 474.43	46.30
<b>TOTAL GENERAL</b>	76 701.77	128 831.34	52 129.57	40.46

**DETAIL COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2016 12	31/12/2015 12	Euros	%
<b>PRODUCTION VENDUE DE BIENS ET SERVICES</b>	<b>10 420.00</b>	<b>9 500.00</b>	<b>920.00</b>	<b>9.68</b>
70610000 ANTIGONE DES ASSOCIATIONS	7 500.00	7 500.00		
70620000 PALOMA	2 150.00	2 000.00	150.00	7.50
70630000 FORMATION AFDAS	770.00		770.00	
<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>113 180.00</b>	<b>127 010.00</b>	<b>13 830.00</b>	<b>10.89</b>
74100000 CONSEIL REGIONAL	112 180.00	105 000.00	7 180.00	6.84
74200000 CONSEIL GENERAL	1 000.00	21 310.00	20 310.00	95.31
74400000 CONSEIL DEVELOP VIE ASSOCIATIV		700.00	700.00	100.00
<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES</b>	<b>37 856.14</b>	<b>67 244.75</b>	<b>29 388.61</b>	<b>43.70</b>
79100000 Transf charges d'exploitation	1 276.14	4 561.24	3 285.10	72.02
79110000 SERVICE ET FORMATION CIVIQUE	17 210.00	13 000.01	4 209.99	32.38
79112000 ANIMATION RADIOS AGGLO MONTPEL	6 000.00		6 000.00	
79113000 PART RADIO CITOYENS DU MONDE	150.00	140.00	10.00	7.14
79114000 PART RADIO STREAMING	2 395.00	2 610.00	215.00	8.24
79120000 PART RADIO MEMOIRE RAPATRIES	750.00	15 920.00	15 170.00	95.29
79130000 PART RADIO IGC PROD MIG AGENDA		73.00	73.00	100.00
79140000 PART RADIO IGC DIFFUSION AGEND	195.00	6 170.00	6 365.00	103.16
79150000 PART RADIO IGC DIFFUSION MIG	276.00	5 992.00	6 268.00	104.61
79180000 PART RADIO ARCHIVAGE NUMERISAT	6 680.00	6 360.00	320.00	5.03
79190000 PART RADIO PATRIMOINE MEMORIEL	33.00	219.00	186.00	84.93
79220000 PART RADIO VU DU GARD	1 430.00	2 290.00	3 720.00	162.45
79230000 PART RADIO TOTAL FESTUM		710.00	710.00	100.00
79240000 PART RADIO IN SITU	33.00	2 738.00	2 705.00	98.79
79250000 PART RADIO LIVRE ET LECTURE		1 525.00	1 525.00	100.00
79260000 PART RADIO IGC ANIM PLAT DIREC	5 230.00	4 140.00	1 090.00	26.33
79270000 PART RADIO DIVERS		796.50	796.50	100.00
<b>COTISATIONS</b>	<b>14 350.00</b>	<b>14 240.00</b>	<b>110.00</b>	<b>0.77</b>
75600000 ADHESIONS ET DONS	14 350.00	14 240.00	110.00	0.77
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>175 806.14</b>	<b>217 994.75</b>	<b>42 188.61</b>	<b>19.35</b>
<b>AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>149 036.97</b>	<b>226 984.09</b>	<b>77 947.12</b>	<b>34.34</b>
60460000 DIRECT IN SITU	5 500.00	9 787.00	4 287.00	43.80
60461000 MEMOIRE DES RAPATRIES		48 344.31	48 344.31	100.00
60463000 VU DU GARD	1 100.00	16 098.00	17 198.00	106.83
60465000 ARCHIVAGE ET NUMERISATION	20 520.00	14 780.00	5 740.00	38.84
60467000 MEETING THE ODYSSEY ET DIVERS		1 077.00	1 077.00	100.00
60468000 LIVRE ET LECTURE		6 900.00	6 900.00	100.00
60471000 ANTIGONE DES ASSOCIATIONS	6 500.00	6 500.00		
60472000 PALOMA	1 950.00	1 744.00	206.00	11.81
60473000 TOTAL FESTUM	3 400.00	3 400.00		
60474000 MISSION TUNISIE	800.00	2 000.00	2 800.00	140.00
60491000 HERAULTAIS CITOYENS DU MONDE		3 000.00	3 000.00	100.00
60494000 IGC PROD MAG CULTURE		750.00	750.00	100.00
60495000 IGC DIFFUSION AGENDAS	18 360.00	24 249.00	5 889.00	24.29
60496000 IGC PROD MIG AGENDAS	2 196.00	3 009.00	813.00	27.02
60497000 IGC DIFFUSION MIG	21 522.00	27 263.00	5 741.00	21.06
60498000 IGC ANIMATION PLATEAU DIRECT	22 930.00	15 300.00	7 630.00	49.87
60630000 Fournit entretien petit équi	354.94	360.78	5.84	1.62
60640000 Fournitures administratives	745.91	1 202.85	456.94	37.99
61320000 Locations immobilières	249.56	329.05	79.49	24.16
61550000 Entretien sur biens mobiliers	670.00	780.00	110.00	14.10

**DETAIL COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N 31/12/2016	Exercice N-1 31/12/2015	Ecart N / N-1	
			Euros	%
61560000 Maintenance	576.59	778.70	202.11	25.95
61600000 Primes d'assurances	420.91	385.79	35.12	9.10
61850000 Service et formation civique	18 142.00	13 923.54	4 218.46	30.30
62260000 Honoraires	6 244.00	6 036.00	208.00	3.45
62510000 Voyages et déplacements	4 822.24	8 303.84	3 481.60	41.93
62560000 Missions	2 071.82	2 314.30	242.48	10.48
62570000 Réceptions	4 786.75	5 345.80	559.05	10.46
62600000 Frais postaux et de télécomm.	1 179.73	1 223.33	43.60	3.56
62700000 Services bancaires et assimilé	74.52	73.80	0.72	0.98
62811000 COTISATION CNRA ET DIVERS	7 720.00	3 225.00	4 495.00	139.38
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>2 995.67</b>	<b>1 986.83</b>	<b>1 008.84</b>	<b>50.78</b>
63330000 Format Professionnelle continu	2 995.67	1 986.83	1 008.84	50.78
<b>SALAIRES ET TRAITEMENTS</b>	<b>21 935.64</b>	<b>22 248.28</b>	<b>312.64</b>	<b>1.41</b>
64110000 Salaires, appointements	21 309.84	21 982.48	672.64	3.06
64120000 Congés payés	210.00	150.00	360.00	240.00
64140000 Indemnités et avantages divers	415.80	415.80		
<b>CHARGES SOCIALES</b>	<b>5 320.71</b>	<b>4 860.08</b>	<b>460.63</b>	<b>9.48</b>
64510000 Cotisations à l'URSSAF	3 844.87	3 663.27	181.60	4.96
64520000 Cotisations aux mutuelles	196.80		196.80	
64530000 Cotisation AUDIENS	1 198.04	1 279.81	81.77	6.39
64580000 Cotisations autres organismes	81.00	83.00	164.00	197.59
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS</b>	<b>1 138.29</b>	<b>498.87</b>	<b>639.42</b>	<b>128.17</b>
68111000 Dot.amort Immob incorporelles	933.30	77.78	855.52	NS
68112000 Dot. amort. Immob corporelles	204.99	421.09	216.10	51.32
<b>AUTRES CHARGES</b>		<b>4 093.73</b>	<b>4 093.73</b>	<b>100.00</b>
65110000 Redevance concession brevet		4 093.73	4 093.73	100.00
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>180 427.28</b>	<b>260 671.88</b>	<b>80 244.60</b>	<b>30.78</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4 621.14</b>	<b>42 677.13</b>	<b>38 055.99</b>	<b>89.17</b>
<b>AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES</b>	<b>197.90</b>	<b>218.21</b>	<b>20.31</b>	<b>9.31</b>
76000000 Produits financiers	197.90	218.21	20.31	9.31
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>197.90</b>	<b>218.21</b>	<b>20.31</b>	<b>9.31</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>197.90</b>	<b>218.21</b>	<b>20.31</b>	<b>9.31</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>4 423.24</b>	<b>42 458.92</b>	<b>38 035.68</b>	<b>89.58</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION</b>	<b>448.96</b>	<b>702.45</b>	<b>253.49</b>	<b>36.09</b>
77180000 Autres produits exceptionnels	448.96	702.45	253.49	36.09
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL</b>	<b>164.00</b>	<b>297.00</b>	<b>133.00</b>	<b>44.78</b>
77700000 Quotepart des subv investisst	164.00	297.00	133.00	44.78
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>612.96</b>	<b>999.45</b>	<b>386.49</b>	<b>38.67</b>

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2016 12	31/12/2015 12	Euros	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	40.86	0.77	40.09	NS
67180000 Autres charges exceptionnelle	40.86	0.77	40.09	NS
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	40.86	0.77	40.09	NS
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	572.10	998.68	426.58	42.71
<b>TOTAL PRODUITS</b>	176 617.00	219 212.41	42 595.41	19.43
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	180 468.14	260 672.65	80 204.51	30.77
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>	3 851.14	41 460.24	37 609.10	90.71
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	9 424.00	34 755.00	25 331.00	72.88
78900000 FONDS DEDIES SUR ACTIONS	9 424.00	34 755.00	25 331.00	72.88
<b>EXCEDENTS OU DEFICITS</b>	5 572.86	6 705.24	12 278.10	183.11

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 76 701.77 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 175 806.14 Euros et dégageant un excédent de 5 572.86 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 800		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	47 423		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 619		
<b>TOTAL</b>	<b>57 043</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>59 843</b>		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 800	2 800
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			47 423	47 423
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			9 619	9 619
<b>TOTAL</b>			<b>57 043</b>	<b>57 043</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>59 843</b>	<b>59 843</b>

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	78	933		1 011
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	47 423			47 423
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 741	205		8 946
<b>TOTAL</b>	<b>56 164</b>	<b>205</b>		<b>56 369</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>56 242</b>	<b>1 138</b>		<b>57 380</b>

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	933				
Matériel de bureau informatique mobilier	205				
<b>TOTAL</b>	<b>205</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 138</b>				

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2	2	
Divers état et autres collectivités publiques	22 340	22 340	
Débiteurs divers	23 591	23 591	
<b>TOTAL</b>	<b>45 933</b>	<b>45 933</b>	

<b>Etat des dettes</b>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	47 475	47 475		
Personnel et comptes rattachés	1 601	1 601		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 339	1 339		
<b>TOTAL</b>	<b>50 415</b>	<b>50 415</b>		

**Tableau de suivi des fonds dédiés**

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A -B +C
MEM RAPATRIES D'ALGERIE	100 000	9 424	9 424		
<b>TOTAL</b>	<b>100 000</b>	<b>9 424</b>	<b>9 424</b>		

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

**Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Concessions et droits	Linéaire	3 ans
Install complexes spécialisées	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informa	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

**Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Dépréciation des créances**

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### **Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	45 931
Total	45 931

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 475
Dettes fiscales et sociales	2 269
Total	49 744



## ANNEXE

### SOMMAIRE

	page
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	11
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	12
Etat des amortissements	12
Etat des échéances des créances et des dettes	13
Tableau de suivi des fonds dédiés	13
Evaluation des immobilisations corporelles	13
Evaluation des amortissements	13
Evaluation des créances et des dettes	13
Dépréciation des créances	13
Produits à recevoir	14
Charges à payer	14

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE 3

Tableaux d'amortissement des immobilisations apportées par la FRANC-LR

## Inventaire

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Code immobilisation	Désignation	Date d'achat	Prix d'achat	Localisation
IM000015	CIMP DUMPDATA 8 STATIONS	01/12/2015	2 800,00	
IM000001	MULTIPLEXEUR MPL	12/08/2003	3 770,61	
IM000002	MULTIPLEXEUR LOD	07/10/2003	3 595,18	
IM000003	EMETTEUR N°2	15/07/2004	2 267,54	
IM000005	EMETTEUR PILOTE 300W	29/10/2007	5 682,51	
IM000006	PROCESSEUR AMD - DISQUE DUR -	07/02/2009	596,95	
IM000007	DETECTEUR D'ANTENNE	18/02/2009	816,21	
IM000012	AETA	01/01/2006	28 322,78	
IM000013	WATTMETRE BIRD + CHARGE FICTIVE	15/06/2010	2 371,67	
IM000009	APSYS	07/07/2006	4 724,20	
IM000010	APSYS	08/09/2006	2 845,28	
IM000014	ARMOIRE FORTE FICHET	14/04/2010	2 049,94	

## Fiche d'immobilisation

Fiche n° IM000015 Description : CIMP DUMPDATA 8 STATIONS

<b>Date d'acquisition :</b>	01/12/2015	<b>Mode d'amortissement :</b>	Linéaire
<b>Date de mise en service :</b>	01/12/2015	<b>Durée en mois :</b>	36
<b>Valeur achat H.T :</b>	2 800,00	<b>Taux :</b>	33,33
<b>Montant TVA :</b>		<b>Coefficient :</b>	
<b>Montant TTC</b>	2 800,00	<b>Date début amortissement :</b>	01/12/2015
<b>Catégorie</b>		<b>Date fin amortissement :</b>	30/11/2018
<b>U.G.T :</b>		<b>Compte d'immobilisation :</b>	205
<b>Fournisseur :</b>		<b>Compte d'amortissement :</b>	2805
<b>Localisation :</b>		<b>Compte de dotation :</b>	68111
<b>Comptes d'origine :</b>		<b>Section analytique :</b>	

<b>Sortie le :</b>		<b>Type de sortie :</b>	Rebut
<b>Valeur de sortie :</b>		<b>Plus value C.T. :</b>	
<b>Plus value L.T. :</b>		<b>Moins value C.T. :</b>	
<b>Moins value L.T. :</b>			

<b>Véhicule</b>	<b>Limite déductibilité :</b>
<b>Immatriculation :</b>	<b>Type de véhicules :</b>

## Plan d'amortissement mensuel

Début	Fin	Base amortissable	Dotation linéaire	Dotation dégressif	Dépréciation	Reprise dépréciation	Solde dépréciation	Dotation Dérégatoire	reprise Dérégatoire	cumul amorti	Valeur nette comptable
01/01/2016	31/01/2016	2 800,00	77,78							155,56	2 644,44
01/02/2016	29/02/2016	2 800,00	77,78							233,34	2 566,66
01/03/2016	31/03/2016	2 800,00	77,78							311,12	2 488,88
01/04/2016	30/04/2016	2 800,00	77,78							388,90	2 411,10
01/05/2016	31/05/2016	2 800,00	77,78							466,68	2 333,32
01/06/2016	30/06/2016	2 800,00	77,78							544,46	2 255,54
01/07/2016	31/07/2016	2 800,00	77,78							622,24	2 177,76
01/08/2016	31/08/2016	2 800,00	77,78							700,02	2 099,98
01/09/2016	30/09/2016	2 800,00	77,78							777,80	2 022,20
01/10/2016	31/10/2016	2 800,00	77,78							855,58	1 944,42
01/11/2016	30/11/2016	2 800,00	77,78							933,36	1 866,64
01/12/2016	31/12/2016	2 800,00	77,75							1 011,11	1 788,89
01/01/2017	31/01/2017	2 800,00	77,78							1 088,89	1 711,11
01/02/2017	28/02/2017	2 800,00	77,78							1 166,67	1 633,33
01/03/2017	31/03/2017	2 800,00	77,78							1 244,45	1 555,55
01/04/2017	30/04/2017	2 800,00	77,78							1 322,23	1 477,77
01/05/2017	31/05/2017	2 800,00	77,78							1 400,01	1 399,99
01/06/2017	30/06/2017	2 800,00	77,78							1 477,79	1 322,21
01/07/2017	31/07/2017	2 800,00	77,78							1 555,57	1 244,43
01/08/2017	31/08/2017	2 800,00	77,78							1 633,35	1 166,65

## Fiche d'immobilisation

Fiche n° IM000015 Description : CIMP DUMPDATA 8 STATIONS

Date d'acquisition :	01/12/2015	Mode d'amortissement :	Linéaire
Date de mise en service :	01/12/2015	Durée en mois :	36
Valeur achat H.T :	2 800,00	Taux :	33,33
Montant TVA :		Coefficient :	
Montant TTC	2 800,00	Date début amortissement :	01/12/2015
Catégorie		Date fin amortissement :	30/11/2018
U.G.T :		Compte d'immobilisation :	205
Fournisseur :		Compte d'amortissement :	2805
Localisation :		Compte de dotation :	68111
Comptes d'origine :		Section analytique :	

Sortie le :	Type de sortie :
Valeur de sortie :	Plus value C.T. :
Plus value L.T. :	Moins value C.T. :
Moins value L.T. :	

Véhicule	Limite déductibilité :
Immatriculation :	Type de véhicules :

## Plan d'amortissement mensuel

Début	Fin	Base amortissable	Dotation linéaire	Dotation dégressif	Dépréciation	Reprise dépréciation	Solde dépréciation	Dotation Dérégatoire	reprise Dérégatoire	cumul amorti	Valeur nette comptable
01/09/2017	30/09/2017	2 800,00	77,78							1 711,13	1 088,87
01/10/2017	31/10/2017	2 800,00	77,78							1 788,91	1 011,09
01/11/2017	30/11/2017	2 800,00	77,78							1 866,69	933,31
01/12/2017	31/12/2017	2 800,00	77,75							1 944,44	855,56



## Fiche d'immobilisation

Fiche n° IM000001 Description : MULTIPLEXEUR MPL

Date d'acquisition :	12/08/2003	Mode d'amortissement :	Linéaire
Date de mise en service :	12/08/2003	Durée en mois :	60
Valeur achat H.T :	3 770,61	Taux :	20,00
Montant TVA :		Coefficient :	
Montant TTC	3 770,61	Date début amortissement :	12/08/2003
Catégorie		Date fin amortissement :	11/08/2008
U.G.T :		Compte d'immobilisation :	2151
Fournisseur :		Compte d'amortissement :	28151
Localisation :		Compte de dotation :	68112
Comptes d'origine :		Section analytique :	

Sortie le :	Type de sortie :
Valeur de sortie :	Plus value C.T. :
Plus value L.T. :	Moins value C.T. :
Moins value L.T. :	

Véhicule	Limite déductibilité :
Immatriculation :	Type de véhicules :

## Plan d'amortissement mensuel

Début	Fin	Base amortissable	Dotation linéaire	Dotation dégressif	Dépréciation	Reprise dépréciation	Solde dépréciation	Dotation Dérégatoire	reprise Dérégatoire	cumul amorti	Valeur nette comptable
-------	-----	-------------------	-------------------	--------------------	--------------	----------------------	--------------------	----------------------	---------------------	--------------	------------------------





## Fiche d'immobilisation

Fiche n° IM000002 Description : MULTIPLEXEUR LOD

Date d'acquisition :	07/10/2003	Mode d'amortissement :	Linéaire
Date de mise en service :	07/10/2003	Durée en mois :	60
Valeur achat H.T :	3 595,18	Taux :	20,00
Montant TVA :		Coefficient :	
Montant TTC	3 595,18	Date début amortissement :	07/10/2003
Catégorie		Date fin amortissement :	06/10/2008
U.G.T :		Compte d'immobilisation :	2151
Fournisseur :		Compte d'amortissement :	28151
Localisation :		Compte de dotation :	68112
Comptes d'origine :		Section analytique :	

Sortie le :	Type de sortie :
Valeur de sortie :	Plus value C.T. :
Plus value L.T. :	Moins value C.T. :
Moins value L.T. :	

Véhicule	Limite déductibilité :
Immatriculation :	Type de véhicules :

## Plan d'amortissement mensuel

Début	Fin	Base amortissable	Dotation linéaire	Dotation dégressif	Dépréciation	Reprise dépréciation	Solde dépréciation	Dotation Dérégatoire	reprise Dérégatoire	cumul amorti	Valeur nette comptable
-------	-----	-------------------	-------------------	--------------------	--------------	----------------------	--------------------	----------------------	---------------------	--------------	------------------------

## Fiche d'immobilisation

Fiche n° IM000002 Description : MULTIPLEXEUR LOD

Date d'acquisition :	07/10/2003	Mode d'amortissement :	Linéaire
Date de mise en service :	07/10/2003	Durée en mois :	60
Valeur achat H.T :	3 595,18	Taux :	20,00
Montant TVA :		Coefficient :	
Montant TTC	3 595,18	Date début amortissement :	07/10/2003
Catégorie		Date fin amortissement :	06/10/2008
U.G.T :		Compte d'immobilisation :	2151
Fournisseur :		Compte d'amortissement :	28151
Localisation :		Compte de dotation :	68112
Comptes d'origine :		Section analytique :	

Sortie le :	Type de sortie :
Valeur de sortie :	Plus value C.T. :
Plus value L.T. :	Moins value C.T. :
Moins value L.T. :	

Véhicule	Limite déductibilité :
Immatriculation :	Type de véhicules :

## Plan d'amortissement par exercice

Début	Fin	Base amortissable	Dotation linéaire	Dotation dégressif	Dépréciation	Reprise dépréciation	Solde dépréciation	Dotation Dérégatoire	reprise Dérégatoire	cumul amorti	Valeur nette comptable
01/01/2003	31/12/2003	3 595,18	167,78							167,78	3 427,40
01/01/2004	31/12/2004	3 595,18	719,04							886,82	2 708,36
01/01/2005	31/12/2005	3 595,18	719,04							1 605,86	1 989,32
01/01/2006	31/12/2006	3 595,18	719,04							2 324,90	1 270,28
01/01/2007	31/12/2007	3 595,18	719,04							3 043,94	551,24
01/01/2008	31/12/2008	3 595,18	551,24							3 595,18	
<b>Totaux</b>											

## Fiche d'immobilisation

Fiche n° IM000003 Description : EMETTEUR N°2

Date d'acquisition :	15/07/2004	Mode d'amortissement :	Linéaire
Date de mise en service :	15/07/2004	Durée en mois :	60
Valeur achat H.T :	2 267,54	Taux :	20,00
Montant TVA :		Coefficient :	
Montant TTC	2 267,54	Date début amortissement :	15/07/2004
Catégorie		Date fin amortissement :	14/07/2009
U.G.T :		Compte d'immobilisation :	2151
Fournisseur :		Compte d'amortissement :	28151
Localisation :		Compte de dotation :	68112
Comptes d'origine :		Section analytique :	

Sortie le :	Type de sortie :
Valeur de sortie :	Plus value C.T. :
Plus value L.T. :	Moins value C.T. :
Moins value L.T. :	

Véhicule	Limite déductibilité :
Immatriculation :	Type de véhicules :

## Plan d'amortissement mensuel

Début	Fin	Base amortissable	Dotation linéaire	Dotation dégressif	Dépréciation	Reprise dépréciation	Solde dépréciation	Dotation Dérégatoire	reprise Dérégatoire	cumul amorti	Valeur nette comptable
-------	-----	-------------------	-------------------	--------------------	--------------	----------------------	--------------------	----------------------	---------------------	--------------	------------------------



## Fiche d'immobilisation

Fiche n° IM000005 Description : EMETTEUR PILOTE 300W

Date d'acquisition :	29/10/2007	Mode d'amortissement :	Linéaire
Date de mise en service :	29/10/2007	Durée en mois :	60
Valeur achat H.T :	5 682,51	Taux :	20,00
Montant TVA :		Coefficient :	
Montant TTC	5 682,51	Date début amortissement :	29/10/2007
Catégorie		Date fin amortissement :	28/10/2012
U.G.T :		Compte d'immobilisation :	2151
Fournisseur :		Compte d'amortissement :	28151
Localisation :		Compte de dotation :	68112
Comptes d'origine :		Section analytique :	

Sortie le :	Type de sortie :
Valeur de sortie :	Plus value C.T. :
Plus value L.T. :	Moins value C.T. :
Moins value L.T. :	

Véhicule	Limite déductibilité :
Immatriculation :	Type de véhicules :

## Plan d'amortissement mensuel

Début	Fin	Base amortissable	Dotation linéaire	Dotation dégressif	Dépréciation	Reprise dépréciation	Solde dépréciation	Dotation Dérégatoire	reprise Dérégatoire	cumul amorti	Valeur nette comptable
-------	-----	-------------------	-------------------	--------------------	--------------	----------------------	--------------------	----------------------	---------------------	--------------	------------------------

## Fiche d'immobilisation

Fiche n° IM000005 Description : EMETTEUR PILOTE 300W

Date d'acquisition :	29/10/2007	Mode d'amortissement :	Linéaire
Date de mise en service :	29/10/2007	Durée en mois :	60
Valeur achat H.T :	5 682,51	Taux :	20,00
Montant TVA :		Coefficient :	
Montant TTC	5 682,51	Date début amortissement :	29/10/2007
Catégorie		Date fin amortissement :	28/10/2012
U.G.T :		Compte d'immobilisation :	2151
Fournisseur :		Compte d'amortissement :	28151
Localisation :		Compte de dotation :	68112
Comptes d'origine :		Section analytique :	

Sortie le :	Type de sortie :
Valeur de sortie :	Plus value C.T. :
Plus value L.T. :	Moins value C.T. :
Moins value L.T. :	

Véhicule	Limite déductibilité :
Immatriculation :	Type de véhicules :

## Plan d'amortissement par exercice

Début	Fin	Base amortissable	Dotation linéaire	Dotation dégressif	Dépréciation	Reprise dépréciation	Solde dépréciation	Dotation Dérogatoire	reprise Dérogatoire	cumul amorti	Valeur nette comptable
01/01/2007	31/12/2007	5 682,51	195,73							195,73	5 486,78
01/01/2008	31/12/2008	5 682,51	1 136,50							1 332,23	4 350,28
01/01/2009	31/12/2009	5 682,51	1 136,50							2 468,73	3 213,78
01/01/2010	31/12/2010	5 682,51	1 136,50							3 605,23	2 077,28
01/01/2011	31/12/2011	5 682,51	1 136,50							4 741,73	940,78
01/01/2012	31/12/2012	5 682,51	940,78							5 682,51	
<b>Totaux</b>											

## Fiche d'immobilisation

Fiche n° IM000006 Description : PROCESSEUR AMD - DISQUE DUR - ONDULEUR

Date d'acquisition :	07/02/2009	Mode d'amortissement :	Linéaire
Date de mise en service :	07/02/2009	Durée en mois :	60
Valeur achat H.T :	596,95	Taux :	20,00
Montant TVA :		Coefficient :	
Montant TTC	596,95	Date début amortissement :	07/02/2009
Catégorie		Date fin amortissement :	06/02/2014
U.G.T :		Compte d'immobilisation :	2151
Fournisseur :		Compte d'amortissement :	28151
Localisation :		Compte de dotation :	68112
Comptes d'origine :		Section analytique :	

Sortie le :	Type de sortie :
Valeur de sortie :	Plus value C.T. :
Plus value L.T. :	Moins value C.T. :
Moins value L.T. :	

Véhicule	Limite déductibilité :
Immatriculation :	Type de véhicules :

## Plan d'amortissement mensuel

Début	Fin	Base amortissable	Dotation linéaire	Dotation dégressif	Dépréciation	Reprise dépréciation	Solde dépréciation	Dotation Dérégatoire	reprise Dérégatoire	cumul amorti	Valeur nette comptable
-------	-----	-------------------	-------------------	--------------------	--------------	----------------------	--------------------	----------------------	---------------------	--------------	------------------------

## Fiche d'immobilisation

Fiche n° IM000006 Description : PROCESSEUR AMD - DISQUE DUR - ONDULEUR

Date d'acquisition :	07/02/2009	Mode d'amortissement :	Linéaire
Date de mise en service :	07/02/2009	Durée en mois :	60
Valeur achat H.T :	596,95	Taux :	20,00
Montant TVA :		Coefficient :	
Montant TTC	596,95	Date début amortissement :	07/02/2009
Catégorie		Date fin amortissement :	06/02/2014
U.G.T :		Compte d'immobilisation :	2151
Fournisseur :		Compte d'amortissement :	28151
Localisation :		Compte de dotation :	68112
Comptes d'origine :		Section analytique :	

Sortie le :	Type de sortie :
Valeur de sortie :	Plus value C.T. :
Plus value L.T. :	Moins value C.T. :
Moins value L.T. :	

Véhicule	Limite déductibilité :
Immatriculation :	Type de véhicules :

## Plan d'amortissement par exercice

Début	Fin	Base amortissable	Dotation linéaire	Dotation dégressif	Dépréciation	Reprise dépréciation	Solde dépréciation	Dotation Dérégatoire	reprise Dérégatoire	cumul amorti	Valeur nette comptable
01/01/2009	31/12/2009	596,95	107,45							107,45	489,50
01/01/2010	31/12/2010	596,95	119,39							226,84	370,11
01/01/2011	31/12/2011	596,95	119,39							346,23	250,72
01/01/2012	31/12/2012	596,95	119,39							465,62	131,33
01/01/2013	31/12/2013	596,95	119,39							585,01	11,94
01/01/2014	31/12/2014	596,95	11,94							596,95	
<b>Totaux</b>											



## Fiche d'immobilisation

Fiche n° IM000007 Description : DETECTEUR D'ANTENNE

Date d'acquisition :	18/02/2009	Mode d'amortissement :	Linéaire
Date de mise en service :	18/02/2009	Durée en mois :	60
Valeur achat H.T :	816,21	Taux :	20,00
Montant TVA :		Coefficient :	
Montant TTC	816,21	Date début amortissement :	18/02/2009
Catégorie		Date fin amortissement :	17/02/2014
U.G.T :		Compte d'immobilisation :	2151
Fournisseur :		Compte d'amortissement :	28151
Localisation :		Compte de dotation :	68112
Comptes d'origine :		Section analytique :	

Sortie le :	Type de sortie :
Valeur de sortie :	Plus value C.T. :
Plus value L.T. :	Moins value C.T. :
Moins value L.T. :	

Véhicule	Limite déductibilité :
Immatriculation :	Type de véhicules :

## Plan d'amortissement mensuel

Début	Fin	Base amortissable	Dotation linéaire	Dotation dégressif	Dépréciation	Reprise dépréciation	Solde dépréciation	Dotation Dérégatoire	reprise Dérégatoire	cumul amorti	Valeur nette comptable
-------	-----	-------------------	-------------------	--------------------	--------------	----------------------	--------------------	----------------------	---------------------	--------------	------------------------

## Fiche d'immobilisation

Fiche n° IM000007 Description : DETECTEUR D'ANTENNE

Date d'acquisition :	18/02/2009	Mode d'amortissement :	Linéaire
Date de mise en service :	18/02/2009	Durée en mois :	60
Valeur achat H.T :	816,21	Taux :	20,00
Montant TVA :		Coefficient :	
Montant TTC	816,21	Date début amortissement :	18/02/2009
Catégorie		Date fin amortissement :	17/02/2014
U.G.T :		Compte d'immobilisation :	2151
Fournisseur :		Compte d'amortissement :	28151
Localisation :		Compte de dotation :	68112
Comptes d'origine :		Section analytique :	

Sortie le :	Type de sortie :
Valeur de sortie :	Plus value C.T. :
Plus value L.T. :	Moins value C.T. :
Moins value L.T. :	

Véhicule	Limite déductibilité :
Immatriculation :	Type de véhicules :

## Plan d'amortissement par exercice

Début	Fin	Base amortissable	Dotation linéaire	Dotation dégressif	Dépréciation	Reprise dépréciation	Solde dépréciation	Dotation Dérégatoire	reprise Dérégatoire	cumul amorti	Valeur nette comptable
01/01/2009	31/12/2009	816,21	141,93							141,93	674,28
01/01/2010	31/12/2010	816,21	163,24							305,17	511,04
01/01/2011	31/12/2011	816,21	163,24							468,41	347,80
01/01/2012	31/12/2012	816,21	163,24							631,65	184,56
01/01/2013	31/12/2013	816,21	163,24							794,89	21,32
01/01/2014	31/12/2014	816,21	21,32							816,21	
<b>Totaux</b>											

## Fiche d'immobilisation

Fiche n° IM000012 Description : AETA

Date d'acquisition :	01/01/2006	Mode d'amortissement :	Linéaire
Date de mise en service :	01/01/2006	Durée en mois :	60
Valeur achat H.T :	28 322,78	Taux :	20,00
Montant TVA :		Coefficient :	
Montant TTC	28 322,78	Date début amortissement :	01/01/2006
Catégorie		Date fin amortissement :	31/12/2010
U.G.T :		Compte d'immobilisation :	2151
Fournisseur :		Compte d'amortissement :	28151
Localisation :		Compte de dotation :	68112
Comptes d'origine :		Section analytique :	

Sortie le :	Type de sortie :
Valeur de sortie :	Plus value C.T. :
Plus value L.T. :	Moins value C.T. :
Moins value L.T. :	

Véhicule	Limite déductibilité :
Immatriculation :	Type de véhicules :

## Plan d'amortissement mensuel

Début	Fin	Base amortissable	Dotation linéaire	Dotation dégressif	Dépréciation	Reprise dépréciation	Solde dépréciation	Dotation Dérégatoire	reprise Dérégatoire	cumul amorti	Valeur nette comptable
-------	-----	-------------------	-------------------	--------------------	--------------	----------------------	--------------------	----------------------	---------------------	--------------	------------------------

## Fiche d'immobilisation

Fiche n° IM000012 Description : AETA

Date d'acquisition :	01/01/2006	Mode d'amortissement :	Linéaire
Date de mise en service :	01/01/2006	Durée en mois :	60
Valeur achat H.T :	28 322,78	Taux :	20,00
Montant TVA :		Coefficient :	
Montant TTC	28 322,78	Date début amortissement :	01/01/2006
Catégorie		Date fin amortissement :	31/12/2010
U.G.T :		Compte d'immobilisation :	2151
Fournisseur :		Compte d'amortissement :	28151
Localisation :		Compte de dotation :	68112
Comptes d'origine :		Section analytique :	

Sortie le :	Type de sortie :
Valeur de sortie :	Plus value C.T. :
Plus value L.T. :	Moins value C.T. :
Moins value L.T. :	

Véhicule	Limite déductibilité :
Immatriculation :	Type de véhicules :

## Plan d'amortissement par exercice

Début	Fin	Base amortissable	Dotation linéaire	Dotation dégressif	Dépréciation	Reprise dépréciation	Solde dépréciation	Dotation Dérégatoire	reprise Dérégatoire	cumul amorti	Valeur nette comptable
01/01/2006	31/12/2006	28 322,78	5 664,56							5 664,56	22 658,22
01/01/2007	31/12/2007	28 322,78	5 664,56							11 329,12	16 993,66
01/01/2008	31/12/2008	28 322,78	5 664,56							16 993,68	11 329,10
01/01/2009	31/12/2009	28 322,78	5 664,56							22 658,24	5 664,54
01/01/2010	31/12/2010	28 322,78	5 664,54							28 322,78	
<b>Totaux</b>											

## Fiche d'immobilisation

Fiche n° IM000013 Description : WATTMETRE BIRD + CHARGE FICTIVE

Date d'acquisition :	15/06/2010	Mode d'amortissement :	Linéaire
Date de mise en service :	15/06/2010	Durée en mois :	60
Valeur achat H.T :	2 371,67	Taux :	20,00
Montant TVA :		Coefficient :	
Montant TTC	2 371,67	Date début amortissement :	15/06/2010
Catégorie		Date fin amortissement :	14/06/2015
U.G.T :		Compte d'immobilisation :	2151
Fournisseur :		Compte d'amortissement :	28151
Localisation :		Compte de dotation :	68112
Comptes d'origine :		Section analytique :	

Sortie le :	Type de sortie :
Valeur de sortie :	Plus value C.T. :
Plus value L.T. :	Moins value C.T. :
Moins value L.T. :	

Véhicule	Limite déductibilité :
Immatriculation :	Type de véhicules :

## Plan d'amortissement mensuel

Début	Fin	Base amortissable	Dotation linéaire	Dotation dégressif	Dépréciation	Reprise dépréciation	Solde dépréciation	Dotation Dérégatoire	reprise Dérégatoire	cumul amorti	Valeur nette comptable
-------	-----	-------------------	-------------------	--------------------	--------------	----------------------	--------------------	----------------------	---------------------	--------------	------------------------

## Fiche d'immobilisation

Fiche n° IM000013 Description : WATTMETRE BIRD + CHARGE FICTIVE

Date d'acquisition :	15/06/2010	Mode d'amortissement :	Linéaire
Date de mise en service :	15/06/2010	Durée en mois :	60
Valeur achat H.T :	2 371,67	Taux :	20,00
Montant TVA :		Coefficient :	
Montant TTC	2 371,67	Date début amortissement :	15/06/2010
Catégorie		Date fin amortissement :	14/06/2015
U.G.T :		Compte d'immobilisation :	2151
Fournisseur :		Compte d'amortissement :	28151
Localisation :		Compte de dotation :	68112
Comptes d'origine :		Section analytique :	

Sortie le :	Type de sortie :
Valeur de sortie :	Plus value C.T. :
Plus value L.T. :	Moins value C.T. :
Moins value L.T. :	

Véhicule	Limite déductibilité :
Immatriculation :	Type de véhicules :

## Plan d'amortissement par exercice

Début	Fin	Base amortissable	Dotation linéaire	Dotation dégressif	Dépréciation	Reprise dépréciation	Solde dépréciation	Dotation Dérégatoire	reprise Dérégatoire	cumul amorti	Valeur nette comptable
01/01/2010	31/12/2010	2 371,67	258,25							258,25	2 113,42
01/01/2011	31/12/2011	2 371,67	474,33							732,58	1 639,09
01/01/2012	31/12/2012	2 371,67	474,33							1 206,91	1 164,76
01/01/2013	31/12/2013	2 371,67	474,33							1 681,24	690,43
01/01/2014	31/12/2014	2 371,67	474,33							2 155,57	216,10
01/01/2015	31/12/2015	2 371,67	216,10							2 371,67	
<b>Totaux</b>											

## Fiche d'immobilisation

Fiche n° IM000009 Description : APSYS

Date d'acquisition :	07/07/2006	Mode d'amortissement :	Linéaire
Date de mise en service :	07/07/2006	Durée en mois :	36
Valeur achat H.T :	4 724,20	Taux :	33,33
Montant TVA :		Coefficient :	
Montant TTC	4 724,20	Date début amortissement :	07/07/2006
Catégorie		Date fin amortissement :	06/07/2009
U.G.T :		Compte d'immobilisation :	2183
Fournisseur :		Compte d'amortissement :	28183
Localisation :		Compte de dotation :	68112
Comptes d'origine :		Section analytique :	

Sortie le :	Type de sortie :
Valeur de sortie :	Plus value C.T. :
Plus value L.T. :	Moins value C.T. :
Moins value L.T. :	

Véhicule	Limite déductibilité :
Immatriculation :	Type de véhicules :

## Plan d'amortissement mensuel

Début	Fin	Base amortissable	Dotation linéaire	Dotation dégressif	Dépréciation	Reprise dépréciation	Solde dépréciation	Dotation Dérégatoire	reprise Dérégatoire	cumul amorti	Valeur nette comptable
-------	-----	-------------------	-------------------	--------------------	--------------	----------------------	--------------------	----------------------	---------------------	--------------	------------------------

## Fiche d'immobilisation

Fiche n° IM000009 Description : APSYS

Date d'acquisition :	07/07/2006	Mode d'amortissement :	Linéaire
Date de mise en service :	07/07/2006	Durée en mois :	36
Valeur achat H.T :	4 724,20	Taux :	33,33
Montant TVA :		Coefficient :	
Montant TTC	4 724,20	Date début amortissement :	07/07/2006
Catégorie		Date fin amortissement :	06/07/2009
U.G.T :		Compte d'immobilisation :	2183
Fournisseur :		Compte d'amortissement :	28183
Localisation :		Compte de dotation :	68112
Comptes d'origine :		Section analytique :	

Sortie le :	Type de sortie :
Valeur de sortie :	Plus value C.T. :
Plus value L.T. :	Moins value C.T. :
Moins value L.T. :	

Véhicule	Limite déductibilité :
Immatriculation :	Type de véhicules :

## Plan d'amortissement par exercice

Début	Fin	Base amortissable	Dotation linéaire	Dotation dégressif	Dépréciation	Reprise dépréciation	Solde dépréciation	Dotation Dérégatoire	reprise Dérégatoire	cumul amorti	Valeur nette comptable
01/01/2006	31/12/2006	4 724,20	761,12							761,12	3 963,08
01/01/2007	31/12/2007	4 724,20	1 574,73							2 335,85	2 388,35
01/01/2008	31/12/2008	4 724,20	1 574,73							3 910,58	813,62
01/01/2009	31/12/2009	4 724,20	813,62							4 724,20	
<b>Totaux</b>											



## Fiche d'immobilisation

Fiche n° IM000010 Description : APSYS

Date d'acquisition :	08/09/2006	Mode d'amortissement :	Linéaire
Date de mise en service :	08/09/2006	Durée en mois :	36
Valeur achat H.T :	2 845,28	Taux :	33,33
Montant TVA :		Coefficient :	
Montant TTC	2 845,28	Date début amortissement :	08/09/2006
Catégorie		Date fin amortissement :	07/09/2009
U.G.T :		Compte d'immobilisation :	2183
Fournisseur :		Compte d'amortissement :	28183
Localisation :		Compte de dotation :	68112
Comptes d'origine :		Section analytique :	

Sortie le :	Type de sortie :
Valeur de sortie :	Plus value C.T. :
Plus value L.T. :	Moins value C.T. :
Moins value L.T. :	

Véhicule	Limite déductibilité :
Immatriculation :	Type de véhicules :

## Plan d'amortissement mensuel

Début	Fin	Base amortissable	Dotation linéaire	Dotation dégressif	Dépréciation	Reprise dépréciation	Solde dépréciation	Dotation Dérégatoire	reprise Dérégatoire	cumul amorti	Valeur nette comptable
-------	-----	-------------------	-------------------	--------------------	--------------	----------------------	--------------------	----------------------	---------------------	--------------	------------------------

## Fiche d'immobilisation

Fiche n° IM000010 Description : APSYS

Date d'acquisition :	08/09/2006	Mode d'amortissement :	Linéaire
Date de mise en service :	08/09/2006	Durée en mois :	36
Valeur achat H.T :	2 845,28	Taux :	33,33
Montant TVA :		Coefficient :	
Montant TTC	2 845,28	Date début amortissement :	08/09/2006
Catégorie		Date fin amortissement :	07/09/2009
U.G.T :		Compte d'immobilisation :	2183
Fournisseur :		Compte d'amortissement :	28183
Localisation :		Compte de dotation :	68112
Comptes d'origine :		Section analytique :	

Sortie le :	Type de sortie :
Valeur de sortie :	Plus value C.T. :
Plus value L.T. :	Moins value C.T. :
Moins value L.T. :	

Véhicule	Limite déductibilité :
Immatriculation :	Type de véhicules :

## Plan d'amortissement par exercice

Début	Fin	Base amortissable	Dotation linéaire	Dotation dégressif	Dépréciation	Reprise dépréciation	Solde dépréciation	Dotation Dérégatoire	reprise Dérégatoire	cumul amorti	Valeur nette comptable
01/01/2006	31/12/2006	2 845,28	297,70							297,70	2 547,58
01/01/2007	31/12/2007	2 845,28	948,43							1 246,13	1 599,15
01/01/2008	31/12/2008	2 845,28	948,43							2 194,56	650,72
01/01/2009	31/12/2009	2 845,28	650,72							2 845,28	
<b>Totaux</b>											

## Fiche d'immobilisation

Fiche n° IM000014 Description : ARMOIRE FORTE FICHET

Date d'acquisition :	14/04/2010	Mode d'amortissement :	Linéaire
Date de mise en service :	14/04/2010	Durée en mois :	120
Valeur achat H.T :	2 049,94	Taux :	10,00
Montant TVA :		Coefficient :	
Montant TTC	2 049,94	Date début amortissement :	14/04/2010
Catégorie		Date fin amortissement :	13/04/2020
U.G.T :		Compte d'immobilisation :	2184
Fournisseur :		Compte d'amortissement :	28184
Localisation :		Compte de dotation :	68112
Comptes d'origine :		Section analytique :	

Sortie le :	Type de sortie :
Valeur de sortie :	Plus value C.T. :
Plus value L.T. :	Moins value C.T. :
Moins value L.T. :	

Véhicule	Limite déductibilité :
Immatriculation :	Type de véhicules :

## Plan d'amortissement mensuel

Début	Fin	Base amortissable	Dotation linéaire	Dotation dégressif	Dépréciation	Reprise dépréciation	Solde dépréciation	Dotation Dérogatoire	reprise Dérogatoire	cumul amorti	Valeur nette comptable
01/01/2016	31/01/2016	2 049,94	17,08							1 188,37	861,57
01/02/2016	29/02/2016	2 049,94	17,08							1 205,45	844,49
01/03/2016	31/03/2016	2 049,94	17,08							1 222,53	827,41
01/04/2016	30/04/2016	2 049,94	17,08							1 239,61	810,33
01/05/2016	31/05/2016	2 049,94	17,08							1 256,69	793,25
01/06/2016	30/06/2016	2 049,94	17,08							1 273,77	776,17
01/07/2016	31/07/2016	2 049,94	17,08							1 290,85	759,09
01/08/2016	31/08/2016	2 049,94	17,08							1 307,93	742,01
01/09/2016	30/09/2016	2 049,94	17,08							1 325,01	724,93
01/10/2016	31/10/2016	2 049,94	17,08							1 342,09	707,85
01/11/2016	30/11/2016	2 049,94	17,08							1 359,17	690,77
01/12/2016	31/12/2016	2 049,94	17,11							1 376,28	673,66
01/01/2017	31/01/2017	2 049,94	17,08							1 393,36	656,58
01/02/2017	28/02/2017	2 049,94	17,08							1 410,44	639,50
01/03/2017	31/03/2017	2 049,94	17,08							1 427,52	622,42
01/04/2017	30/04/2017	2 049,94	17,08							1 444,60	605,34
01/05/2017	31/05/2017	2 049,94	17,08							1 461,68	588,26
01/06/2017	30/06/2017	2 049,94	17,08							1 478,76	571,18
01/07/2017	31/07/2017	2 049,94	17,08							1 495,84	554,10
01/08/2017	31/08/2017	2 049,94	17,08							1 512,92	537,02

## Fiche d'immobilisation

Fiche n° IM000014 Description : ARMOIRE FORTE FICHET

Date d'acquisition :	14/04/2010	Mode d'amortissement :	Linéaire
Date de mise en service :	14/04/2010	Durée en mois :	120
Valeur achat H.T :	2 049,94	Taux :	10,00
Montant TVA :		Coefficient :	
Montant TTC	2 049,94	Date début amortissement :	14/04/2010
Catégorie		Date fin amortissement :	13/04/2020
U.G.T :		Compte d'immobilisation :	2184
Fournisseur :		Compte d'amortissement :	28184
Localisation :		Compte de dotation :	68112
Comptes d'origine :		Section analytique :	

Sortie le :	Type de sortie :
Valeur de sortie :	Plus value C.T. :
Plus value L.T. :	Moins value C.T. :
Moins value L.T. :	

Véhicule	Limite déductibilité :
Immatriculation :	Type de véhicules :

## Plan d'amortissement mensuel

Début	Fin	Base amortissable	Dotation linéaire	Dotation dégressif	Dépréciation	Reprise dépréciation	Solde dépréciation	Dotation Dérégatoire	reprise Dérégatoire	cumul amorti	Valeur nette comptable
01/09/2017	30/09/2017	2 049,94	17,08							1 530,00	519,94
01/10/2017	31/10/2017	2 049,94	17,08							1 547,08	502,86
01/11/2017	30/11/2017	2 049,94	17,08							1 564,16	485,78
01/12/2017	31/12/2017	2 049,94	17,11							1 581,27	468,67

## Fiche d'immobilisation

Fiche n° IM000014 Description : ARMOIRE FORTE FICHET

Date d'acquisition :	14/04/2010	Mode d'amortissement :	Linéaire
Date de mise en service :	14/04/2010	Durée en mois :	120
Valeur achat H.T :	2 049,94	Taux :	10,00
Montant TVA :		Coefficient :	
Montant TTC	2 049,94	Date début amortissement :	14/04/2010
Catégorie		Date fin amortissement :	13/04/2020
U.G.T :		Compte d'immobilisation :	2184
Fournisseur :		Compte d'amortissement :	28184
Localisation :		Compte de dotation :	68112
Comptes d'origine :		Section analytique :	

Sortie le :	Type de sortie :
Valeur de sortie :	Plus value C.T. :
Plus value L.T. :	Moins value C.T. :
Moins value L.T. :	

Véhicule	Limite déductibilité :
Immatriculation :	Type de véhicules :

## Plan d'amortissement par exercice

Début	Fin	Base amortissable	Dotation linéaire	Dotation dégressif	Dépréciation	Reprise dépréciation	Solde dépréciation	Dotation Dérégatoire	reprise Dérégatoire	cumul amorti	Valeur nette comptable
01/01/2010	31/12/2010	2 049,94	146,34							146,34	1 903,60
01/01/2011	31/12/2011	2 049,94	204,99							351,33	1 698,61
01/01/2012	31/12/2012	2 049,94	204,99							556,32	1 493,62
01/01/2013	31/12/2013	2 049,94	204,99							761,31	1 288,63
01/01/2014	31/12/2014	2 049,94	204,99							966,30	1 083,64
01/01/2015	31/12/2015	2 049,94	204,99							1 171,29	878,65
01/01/2016	31/12/2016	2 049,94	204,99							1 376,28	673,66
01/01/2017	31/12/2017	2 049,94	204,99							1 581,27	468,67
01/01/2018	31/12/2018	2 049,94	204,99							1 786,26	263,68
01/01/2019	31/12/2019	2 049,94	204,99							1 991,25	58,69
01/01/2020	31/12/2020	2 049,94	58,69							2 049,94	
<b>Totaux</b>											

## ANNEXE 4

### Liste du parc de matériel fédéral

#### **PARC MATERIEL FEDERAL**

MATERIEL	Localisation	Statut
BIRD + Charge + bouchons	Local Fédéral	OK
Émetteur de secours TEX300	Contact FM	En Cours
Émetteur de secours TEX300	RGO	En Cours
Émetteur de secours (LCD) TEX300 nouveau modèle	Local Fédéral	OK
Émetteur de secours (LCD) TEX300 nouveau modèle	RPH	En Cours
Multiplexeurs	Local Fédéral	Stocké
Multiplexeurs	RPH+ Lodève	En Cours
Mini portable pour le scanner Deva	Local Fédéral	OK
Scanner de bande Deva	Local Fédéral	OK
Scoopy	Local Fédéral	OK
Scoop Studio	LO Montpellier	OK
Scoopy	LO Montpellier	OK
Scoopy	Local Fédéral	OK
Wattmetre	Local Fédéral	OK

Statut « OK » = disponible

Statut « En Cours » = utilisé par une radio

---

Le matériel de la FRANC-LR est également composé :

- d'un poste informatique avec ordinateur et imprimante multifonction
- de bureaux
- de tables de réunion
- de chaises et fauteuil de bureau
- d'une armoire forte

**ANNEXE 5****Liste du personnel transféré par la FRANC-LR**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Statut</b>	<b>Entrée</b>	<b>Contrat</b>	<b>Durée</b>	<b>Salaire</b>
Michaël CHERPE	Animateur	Non cadre	01/06/2013	CDI	35 h	1796.49 € Brut

## ANNEXE 6

### Conventions, contrats, baux en cours, conventions de subventions et de prestations avec l'Etat, les collectivités territoriales et autres partenaires

La FRANC-LR reste engagée au jour de sa fusion :

- dans la convention de partenariat avec la Région Languedoc-Roussillon (désormais Occitanie // Pyrénées – Méditerranée) signée le 13 avril 2015 définissant le partenariat, ses objectifs et son programme d'actions. Cette convention devra être poursuivie jusqu'au terme du règlement du solde des projets de l'année 2016. (convention ci-jointe)
  
- avec la société Free pour la fourniture de services de connexion internet et de téléphonie.
  
- avec les Archives Départementales des Pyrénées Orientales pour le dépôt du travail de collectage et des productions qui en sont issues sur la Mémoire des républicains espagnols.

Les conventions conclues entre la FRANC-LR et l'ARRA seront dissoutes dès que la fusion sera effective :

- Convention de mise à disposition de locaux par l'ARRA à la FRANC-LR
- Convention de mise à disposition de personnels de la FRANC-LR à l'ARRA
- Convention de mise à disposition de moyens de la FRANC-LR à l'ARRA



## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre La Fédération des Radios Associatives Non Commerciales du Languedoc-Roussillon (FRANC-LR), sise 15 rue des Volontaires à Montpellier, et représentée par son Président, M. J.Paul Gambier

Ci-après dénommée "La FRANC-LR"

D'une part,

Et

D'autre part,

Le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon, Sis 201, Avenue de la Pompignane -34 064 Montpellier Cedex 2 représenté par son Président en exercice Damien Alary dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du

Ci-après dénommé "la Région",

ci-dessous conjointement désignés par le vocable "les parties"

### PRÉAMBULE

Face à la crise du financement des radios, la Région a décidé de nouer un partenariat avec la FRANC-LR et ses radios membres afin de défendre l'indépendance et la diversité de ce secteur qui constitue un véritable enjeu du développement local et culturel.

Depuis 2005, la Région contribue ainsi au développement du tiers secteur de la communication audiovisuelle et à l'amélioration de la communication citoyenne, à travers une convention conclue avec la FRANC-LR et ses radios adhérentes.

Elle porte ainsi une attention particulière aux services radiophoniques associatifs non commerciaux, héritiers du mouvement des « radios libres ».

Ces médias, bien que disposant de budgets limités, n'en assument pas moins une mission permanente de lien social essentielle aux populations. Ils sont vecteurs d'information de proximité et porteurs d'une identité de territoire.

La loi sur la liberté de communication leur a reconnu ces fonctions et les a identifiés comme « remplissant une mission de communication sociale de proximité ».

En raison de l'importance de ces missions et de l'intérêt qu'elles revêtent à ses yeux, la collectivité régionale leur reconnaît un caractère de service public.

Le Conseil Régional a conclu le 3 octobre 2005 avec la FRANC-LR, Fédération régionale représentative des radios associatives et correspondante en Languedoc-Roussillon de la Confédération Nationale des Radios Associatives (CNRA), une convention-cadre définissant un programme quinquennal de partenariat et de soutien. Cette convention a pris fin le 31 décembre 2010. Ce partenariat a été renouvelé par la signature d'une deuxième convention en date du 15 avril 2011 prenant fin le 31 décembre 2014.

Les efforts déployés par la Région et la FRANC-LR, depuis neuf ans, pour développer ce partenariat ont permis de renforcer la cohérence des politiques régionales en matière de Culture et de Patrimoine, à travers, notamment:

- le développement de collaborations entre les événements culturels régionaux et les radios visant à valoriser ces manifestations auprès du public,

- la collecte et la valorisation des mémoires collectives qui tendent à disparaître et qui font pleinement partie de notre patrimoine régional (Mémoire des républicains espagnols, Mémoire des mineurs, Mémoire des sports traditionnels, Mémoires des rapatriés d'Algérie),

- la conservation et la diffusion des archives radiophoniques,

- l'amélioration qualitative de la programmation des radios qui a été reconnue, au niveau national, par le Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER).

Fortes de ces deux partenariats réussis et désireuses de poursuivre et d'approfondir les objectifs qu'elles se sont assignés, les parties se sont rapprochées pour conclure une convention définissant les objectifs de leur prochaine collaboration.

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU:

#### **ARTICLE 1 . OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les objectifs et le programme d'actions du partenariat conclu entre la Région et la FRANC-LR pour la période 2015-2017. Elle détermine, par ailleurs, les engagements de chacune des parties et les modalités de mise en œuvre de ce partenariat. Ces derniers pourront faire, néanmoins, l'objet de précisions supplémentaires par avenant à la présente convention.

#### **ARTICLE 2 . CHAMPS D'APPLICATION DE LA CONVENTION**

La présente convention s'applique à la FRANC-LR ainsi qu'aux radios associatives non commerciales du Languedoc-Roussillon, adhérentes à la FRANC-LR ou à la Confédération Nationale des Radios Associatives (CNRA).

Sont dites « non commerciales » les radios ne présentant pas de caractère lucratif du fait de l'absence ou de la présence limitée de la publicité sur leurs antennes et éligibles, à ce titre, au FSER.

##### Exclusions :

Le soutien régional à une radio associative exclut de sa part toute forme de prosélytisme philosophique, politique ou religieux, et tout propos discriminatoire ou xénophobe.

Dans l'hypothèse où il serait avéré qu'une radio manque gravement aux règles d'éthique ou de déontologie de la profession, manquement qui pourrait notamment avoir justifié une mise en demeure par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), sa demande de soutien direct ou indirect au Conseil Régional ne serait pas recevable.

Il en irait de même pour toute radio en situation avérée de dépassement du seuil de ressources publicitaires prévu à l'article 80 de la Loi du 30 septembre 1986, notamment si ce dépassement a été constaté par le FSER, et une fois épuisées toutes les voies de recours.

#### **ARTICLE 3 . OBJECTIFS DU PARTENARIAT 2015-2017**

Le futur partenariat poursuivra les objectifs suivants :

- accompagner la FRANC-LR et ses radios membres dans leur démarche d'amélioration continue de leur mission de communication sociale de proximité.

- favoriser la conservation, la diffusion et la valorisation des archives des radios auprès des publics,

- favoriser la production par les radios de programmes et de documentaires sur des thématiques en lien avec la Culture et le Patrimoine
- valoriser auprès des publics les documents radiophoniques produits dans le cadre du partenariat.

#### **ARTICLE 4 . PROGRAMME D' ACTIONS ANNUEL SUR LA PERIODE 2015-2017**

##### **4.1 Chantier Intérêt Général et Culture (IGC)**

L'objet de ce chantier est de promouvoir les thématiques en lien avec les événements culturels organisés dans la Région.

Trois types de programmes radiophoniques sont intégrés à ce chantier.

- La réalisation et la diffusion d'agendas culturels, durant la période estivale
- La réalisation et la diffusion de Messages d'Intérêt Général (MIG), étalée sur l'ensemble de l'année civile
- La réalisation et la diffusion en direct de plateaux radio réalisés lors d'événements culturels, sur les 5 départements de la Région.

##### **4.2 Chantier "Patrimoine et cultures régionales en Languedoc-Roussillon"**

L'objet de ce chantier est de mettre en avant les événements organisés dans la Région, en lien avec les thématiques du patrimoine et des cultures régionales. Trois types de programmes radiophoniques sont intégrés à ce chantier.

- La réalisation et la diffusion en direct de plateaux radio réalisés lors du Festival "In Situ", valorisant le patrimoine et l'art contemporain. La réalisation et la diffusion du MIG présentant ce festival.
- La réalisation et la diffusion en direct de plateaux radio réalisés lors du Festival "Total Festum"
- La réalisation et la diffusion en direct de plateaux radio visant à valoriser les activités organisées par Languedoc-Roussillon Livre et Lecture autour de la Plateforme du patrimoine et de la culture de la Région.

##### **4.3 Chantier "Mémoire et témoignages du Languedoc-Roussillon"**

Ce chantier se veut la continuation des quatre séries documentaires réalisées par la FRANC-LR (Mémoire des républicains espagnols, Mémoire des mineurs, Mémoire des sports traditionnel, Mémoire de rapatriés d'Algérie)

Un programme annuel de valorisation auprès des publics d'une ou plusieurs des séries documentaires réalisées par la FRANC-LR sera décidé, après concertation entre la Région et la FRANC-LR.

##### **4.4 Chantier "Archivage et Numérisation"**

L'objet de ce chantier est de favoriser la conservation des archives des radios ainsi que , leur diffusion et leur valorisation auprès des publics.

Dans ce cadre, la FRANC-LR continuera à développer la numérisation des archives sonores de ses membres.

Par ailleurs, la FRANC-LR s'engage à poursuivre la mise à disposition des radios et du public des archives numériques de ses radios membres via un portail dédié.

#### **ARTICLE 5. MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS 2015-2017**

##### **5.1 Dispositions générales**

Les événements culturels concernés par le programme d'actions 2015-2017, seront choisis par la Région, après concertation avec la FRANC-LR. Par ailleurs, la Région formulera, selon les sujets et les événements concernés, un ensemble de prescriptions techniques et scientifiques pour la mise en œuvre de ce programme.

La FRANC-LR s'engage, par ailleurs, à répartir harmonieusement les productions entre les radios associatives adhérentes qui souhaitent y contribuer.

### **5.2 Diffusion et valorisation auprès des publics**

Les productions réalisées dans le cadre de ce programme seront mises à disposition des radios et du public à partir, notamment, du site web de la FRANC-LR, du portail dédié aux archives numériques radiophoniques et de la plate-forme Patrimoine culturel en ligne. Cette liste n'est pas exhaustive.

Elles seront libres de droit pour une utilisation privée et soumises aux seules obligations suivantes pour les usages publics : utilisation non commerciale, citation des auteurs, respect de l'intégrité de l'œuvre, déclaration de diffusion à la SCAM (Société civile des Auteurs Multimédia) où elles seront déposées.

Elles feront l'objet, par ailleurs, d'un archivage numérique et d'une conservation dans le cadre du chantier défini à l'article 4.4.

## **ARTICLE 6 . MOYENS FINANCIERS MOBILISÉS SUR LE PARTENARIAT 2015-2017**

### **6.1 Soutien à la FRANC-LR au titre de la mise en œuvre du programme d'actions annuel de la FRANC-LR**

En soutien au programme d'actions définis ci-dessus, la Région Languedoc-Roussillon allouera, sous réserve de son approbation par l'assemblée régionale, une subvention annuelle de 105 000 € à la FRANC-LR, sur toute la durée de la présente convention.

### **6.2 Soutien à la programmation des radios adhérentes à la FRANC-LR ou à la CNRA**

L'aide allouée visera à soutenir les radios, définies à l'article 2 de la présente convention, dans leur « mission de communication sociale de proximité ». Le montant de l'aide régionale ne pourra excéder 80% du coût TTC du budget de fonctionnement.

L'aide du Conseil Régional sera plafonnée à 5 000 € pour un opérateur réalisant au minimum 8 heures quotidiennes de programmes produits localement et par leur équipe et à 3 000 € pour un opérateur réalisant moins de 8 heures quotidiennes de programmes produits localement et par leur équipe.

Le montant maximum de l'aide annuelle attribuée sera, sous réserve de son approbation par l'assemblée régionale, de 160 000 euros à répartir entre les radios adhérentes.

### **6.3 Aide à l'investissement pour la FRANC-LR et les radios adhérentes à la FRANC-LR ou à la CNRA**

L'aide de la Région ne pourra excéder 80% du coût TTC du programme d'équipement. Par ailleurs, elle sera plafonnée à 10.000 € par opérateur sur la durée de la présente convention.

Le montant maximum de l'aide annuelle attribuée sera, sous réserve de son approbation par l'assemblée régionale, de 40 000 euros à répartir entre la FRANC LR et les radios adhérentes.

Les dossiers devront être impérativement déposés au plus tard au 31 mars de l'année en cours.

Chaque aide fera l'objet d'une individualisation budgétaire adoptée par l'assemblée régionale et sera suivie d'un arrêté ou d'une convention de financement. Ces arrêtés ou conventions de financement sont soumis au règlement général des interventions de la Région

#### **ARTICLE 7 . DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prendra fin le 31 décembre 2017.

#### **ARTICLE 8. RESILIATION**

En cas d'inexécution ou manquement de la part de l'une ou l'autre des parties aux obligations prévues à la présente convention, celle-ci sera résiliée par lettre en recommandé avec accusé réception (RAR) 1 (un) mois après une mise en demeure adressée dans les mêmes formes et restée sans effet pendant ce délai.

#### **ARTICLE 9 -MODIFICATIONS À LA PRÉSENTE CONVENTION**

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant conclu entre les parties, préalablement approuvé par le Conseil Régional ou sa Commission Permanente.

#### **ARTICLE 10 . LITIGES ET CONTENTIEUX**

Tout litige auquel pourrait donner lieu l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, fera l'objet d'une concertation entre les cocontractants avant d'être porté, le cas échéant, devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.

À Montpellier, le 13 avril 2015

**Pour la Région Languedoc-Roussillon**

**Le Président,**

**Damien ALARY**

**Pour La Fédération régionale  
des radios  
associatives non  
commerciales du  
Languedoc-Roussillon  
(FRANC-LR)**

**Le Président - LR**  
Siège Social : 15 rue des Volontaires  
34000 MONTPELLIER  
**Jean-Paul Gambier**  
e.mail : franclr@free.fr

5/5